

Image not found or type unknown



Syndic de copropriété - partie commune et privative

Par **Isa11**, le **13/06/2023** à **16:51**

Bonjour,
Mon syndic de copropriété m'indique que ma copropriété est une "copropriété principale sans bâti"... !!!
Et que donc, tout est privatif, Toit, Façade et tout le reste.
Je tiens à préciser que je fais partie d'une copropriété horizontale où toutes les villas dépendent les une des autres.
Pouvez-vous me dire ce qu'il en est réellement.
Merci d'avance.
Isabelle
N.B. : Lors d'assemblée générale le Président de séance est un mandataire, je crois que c'est anormal...